

LE POSTE

15 NOV. 2011

Tribun: ... er ... ègne

4555

S.A.R.L. "2 L FINANCE"
SARL AU CAPITAL DE 5 000 €uros
28, rue du Général EMPAIN
95570 BOUFFEMONT

RCS PONTOISE B 508 594 116

SIRET 508 594 116 00024 / APE : 6420Z

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2011
A NEUF HEURES**

L'an 2011, le **30 SEPTEMBRE, à neuf heures**, Monsieur Thierry RABIN, associé unique et gérant de la société à responsabilité limitée « 2 L FINANCE », Sarl au capital de 5 000 €, A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- ⇒ Transfert du siège social .
- ⇒ Transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée .
- ⇒ Nomination du Président
- ⇒ Nomination des commissaires aux comptes
- ⇒ Rémunération du Président
- ⇒ Adoption du texte des statuts régissant la société sous sa nouvelle forme .
- ⇒ Pouvoirs pour les formalités.

Il dépose sur le bureau

- le rapport de la Gérance
- le rapport du Commissaire à la Transformation ,
- le projet des résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire ,
- les statuts de la société ,
- le projet des statuts de la société sous sa nouvelle forme.

Il adopte les résolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION

Monsieur Thierry RABIN, associé unique et gérant de la société, décide, à compter du 1^{er} octobre 2011, de transférer le siège social primitivement fixé au 28, rue du Général EMPAIN 95570 BOUFFEMONT (VAL D'OISE), au 21 avenue du Pré de la Roche 60270 GOUVIEUX (OISE).

Monsieur Thierry RABIN, associé unique, décide en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts relatif au siège social de la Société de la manière suivante

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé à , 21 avenue du Pré de la Roche 60270 GOUVIEUX (OISE)

Il peut être transféré soit par décision de l'associé unique, soit, en cas de pluralité d'associés, par décision collective extraordinaire des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

Monsieur Thierry RABIN, associé unique et gérant de la société, après avoir pris connaissance

- du Rapport de la Gérance,
- du Rapport de la **SAS « FIDEAC »**, société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes représentée par Monsieur Jean MARIE, dont le siège social se situe 146 Boulevard HAUSSMANN 75008 PARIS, désignée en qualité de Commissaire à la Transformation le 2 septembre 2011,

Ext: 1808

Pénalités

vingt-cinq euros

vingt-cinq euros

de 2011

Mlle. VERON Amandine
Agent des Impôts

Constatant que les conditions requises pour la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée sont remplies,
Approuve expressément l'évaluation des biens composant l'actif social visée au rapport du Commissaire à la Transformation et prend acte de ce qu'aucun avantage particulier n'y est mentionné,

Prend acte du rapport du Commissaire à la Transformation attestant que les capitaux propres de la Société sont au moins égaux au capital social,
Décide de transformer la Société en Société par Actions Simplifiées, régie par les articles L. 227-1 et suivants du Code de Commerce, sans création d'une nouvelle personne morale,

Approuve article par article puis dans son ensemble le texte des statuts qui régiront la Société sous sa nouvelle forme et dont un exemplaire est annexé aux présentes,

Ladite transformation n'entraînant aucune modification de l'objet social, de la dénomination, de la durée, du siège social et du capital de la Société, les 50 parts sociales de 100 euros de valeur nominale composant celui-ci étant remplacées par 50 actions de même valeur nominale, Ladite transformation mettant fin au mandat de gérant de Monsieur Thierry RABIN.

TROISIEME RESOLUTION

Monsieur Thierry RABIN associé unique, né le 18 FEVRIER 1969 à ROCHEFORT (CHARENTE MARITIME), de nationalité française, demeurant à 60270 GOUVIEUX (OISE) 21, Avenue du Pré de la Roche occupera les fonctions de Président, sans limitation de durée.

QUATRIEME RESOLUTION

Monsieur Thierry RABIN, associé unique, désigne, pour une durée de six ans, à compter du 1^{er} octobre 2011 (durée qui expirera lors de la tenue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017), en qualité de commissaire aux comptes titulaire, la société FIDEAC, domiciliée 146, bd Haussmann 75008 PARIS représentée par Monsieur Jean MARIE, et en qualité de commissaire aux comptes suppléant la société FICOMEX, domiciliée 146, bd Haussmann 75008 PARIS, représentée par Monsieur Jean Marc TIBALDI.

CINQUIEME RESOLUTION

Monsieur Thierry RABIN associé unique, reporte à une date ultérieure la fixation de la rémunération brute annuelle qui lui sera allouée pour ses fonctions de Président

SIXIEME RESOLUTION

Monsieur Thierry RABIN associé unique, en conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, constate la réalisation définitive de la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée.

SEPTIEME RESOLUTION

Monsieur Thierry RABIN associé unique dispose, en conséquence de tous pouvoirs à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra d'effectuer.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur Thierry RABIN associé unique lève la séance à dix heures. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé, après lecture, par le Président

*Lu et approuvé, bon pour acceptation des
fonctions de Président*

